Dans toutes les écoles vient d'arriver un numéro de *Fenêtres sur cours* la publication du SNUioo-FSU. Mon propos n'est pas ici d'en faire une critique sur fond d'anti-syndicalisme mais de m'attacher à ce que révèle ce numéro spécial consacré à la consultation sur le bilan des programmes de l'école primaire de 2008 qui vont être revus en 2015.

En gros titre : « Le ministère consulte, le SNUIpp-FSU décrypte ! »
En sous titre « A nous la parole ».

Il s'ensuit 3 pages de commentaires par matière uniquement rédigés par des linguistes, des professeurs d'université, des didacticiens, une plasticienne, des Maitres de conférence.
A la lecture des titres et sous-titres on aurait pu penser que ce syndicat allait décrypter cette consultation et le « A nous la parole » allez donner la parole aux syndiqués.
En fin de première page est expliquée l'ambition de cette publication : *« Pour vous aider à la réflexion, le SNUIpp-FSU vous propose ce numéro spécial alimenté des points de vue de spécialistes de l'école et de chercheurs qui se sont exprimés sur les programmes de 2008. Ne laissons personne parler à notre place. »*
Pour un esprit critique, cette dernière phrase raisonne comme une litote.

Le syndicalisme n'a pas à faire, comme cela a été parfois le cas par le passé de l'anti-intellectualisme, mais il y a une marge énorme entre : écouter des spécialistes, les citer, s'en servir et de livrer, dans un journal syndical, la parole non commentée de ces spécialistes, présentés par leur titre universitaire accompagné d'une photo au sourire avenant.
Le rôle joué par les chercheurs et leur légitimité académique dans la dépolitisation des débats n'a que peu été étudié, la réflexivité n'étant pas une qualité première de l'homo academicus.
L'acte syndical se résumerait, ici, à choisir le bon chercheur : Goigoux contre Ramus, Laurence de Cock contre Casali, Plane contre Bentolila…
On comprend très bien qu'un chercheur prête sa parole à un syndicat mais il y a toujours une volonté à prescrire chez les chercheurs particulièrement dans le domaine de l'éducation et surtout quand il s'agit des programmes.

A ce titre la participation de R. Goigoux à ce numéro est archétypale. Il y explique, doctement que les programmes de 2008 comporte une définition erronée par rapport aux programmes de 2002.

Or en 2003 voilà comment il commençait sa contribution à la conférence du consensus sur la lecture :

« Nul n'est censé ignorer la loi. Or, dans le domaine de l'enseignement de la lecture, la loi s'exprime sous forme de programmes dont la dernière édition, parue en 2002, répond en partie à la question qui nous est posée. Ces programmes, dont nous partageons les grandes orientations, ont été largement inspirés par les résultats des recherches dont nous sommes également porteurs. »
(les désobéisseurs apprécieront ainsi que tous les défenseurs de la liberté pédagogique).

Les rapports chercheurs, syndicats, mouvements pédagogiques, associations de parents restent le plus souvent impensés et ont sans doute à voir avec la dépolitisation des questions scolaires et ce sentiment d'un mouvement de balancier dans les choix pédagogiques souvent évoqués par les collègues. Là , plus qu'ailleurs, les lumières d'universitaires seraient les bienvenues.